

DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION AU BREVET D'APTITUDE A LA CONDUITE DES PETITS NAVIRES

Titre visé	Attestations de formation menant au brevet d'aptitude à la conduite de petits navires. Titre polyvalent de Niveau V (RNCP).
Public concerné et prérequis	<p>Toute personne, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret, exerçant ou désireuse d'exercer, en tant que capitaine ou matelot, une activité professionnelle maritime à bord d'un navire à moteur de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur de moins de 12 mètres.</p> <p>Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée.</p>
Textes de référence	<p><u>Arrêté du 28/12/2017</u> relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).</p> <p><u>Annexe V de l'arrêté du 28/12/2017</u>, ci-dessus référencé, fixant la durée, le programme de formation ainsi que les compétences attendues.</p> <p><u>Annexe VI de l'arrêté du 28/12/2017</u>, ci-dessus référencé, fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires - BACPN.</p>
Objectifs	<p>Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur, de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur inférieure à 12 mètres.</p> <p>Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot de navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur inférieure à 12 mètres effectuant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit une navigation à moins de 6 milles du point de départ et transportant au plus 12 passagers, • soit une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager.
Durée et modalités d'organisation	<p>83 heures de formation.</p> <p>Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel avec apport de connaissances théoriques et applications pratiques (exercices, TP, manipulation, simulation), se déroulant dans une salle de cours standard pour la théorie et dans divers environnements pour les formations pratiques (navigation : salle de cours, bateaux ; manœuvres : milieu mer)</p>

Programme	<p>Module P1-0 Navigation au niveau de direction comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Navigation : enseignements théoriques (20h) et pratiques (8h) • Météorologie : enseignements théoriques (4h) • Règles de barre, balisage, signaux : enseignements théoriques (12h) • Manœuvres portuaires et navigation : théorie (4h) et pratique (8h) <p>Module P3-X Entretien et réparation au niveau de direction comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et réparation : théorie (8h) et pratique (8h) <p>Module RN Règlementation Nationale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlementation et activités dans la bande littorale : théorie (8h) <p>Evaluations : évaluations orales en fin de formation (3h)</p>
Contenu de la formation	<p>Module P1-0 Navigation : les coordonnées géographiques et la carte marine, mesure des directions, navigation à l'aide de satellites, sondeur, marée, documents nautiques, utilisation des appareils d'aide à la navigation, météorologie maritime, règles de barre et de route, balisage A et B, feux & signaux, trafic dans la zone côtière, manœuvres théorie et pratique...</p> <p>Module P3-X Entretien et réparation : description du navire, notions générales d'entretien de la coque, notions de stabilité, électricité, propulsion du navire, réparation et entretien (pratique)</p> <p>Module RN Règlementation Nationale : l'administration chargée de la mer, le navire, le marin, le capitaine, environnement littoral</p>
Lieu du stage	Pointe à Pitre
Effectif	12 stagiaires maximum
Intervenant(e)s	Formateur(trice)s pour adultes, Intervenant(e)s divers, tous qualifié(e)s et/ou expert(e)s dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.
Conditions de délivrance du titre	<p>Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet.</p> <p>Être titulaire : d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité, des attestations de succès aux modules P1-0, P3-X, RN, de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de - de 12 mètres (ou CFBS), d'un CRR (ou CR1, CRO, CGO) en cours de validité.</p> <p>Les candidat(e)s ayant suivi la formation et ayant subi les évaluations avec succès (note \geq 10/20), <u>sans note éliminatoire</u>, se verront remettre les attestations de formation menant au BACPN.</p>


 Lot. 4 Immeuble Karukera
 Marina Bas du Fort
 97110 POINTE-À-PITRE
 Tél. : 0690 48 51 38
 SIRET 434 599 320 00034 - APE 7721Z